



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

## **NEOVACS REpond AUX CRITERES D'ELIGIBILITE DU PEA-PME, ET INTEGRE L'INDICE CAC® PME D'EURONEXT**

Paris, le 31 mars 2014 – NEOVACS (Alternext Paris : ALNEV), acteur majeur de la vaccination thérapeutique pour le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires, annonce répondre à l'ensemble des critères d'éligibilité du PEA-PME, conformément au décret n°2014-283 publié au journal officiel le 4 mars 2014.

L'objectif du PEA-PME est de favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et de soutenir le financement des PME-ETI.

A compter du 1er avril 2014, NEOVACS intégrera l'indice CAC® PME constitué par Euronext. Cet indice suit les performances de 20 à 40 entreprises françaises éligibles au PEA-PME, cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris. Sa composition se base sur le montant des volumes échangés localement. L'indice a été lancé le 27 février 2014 et regroupe 40 valeurs puisées dans la liste des PME-ETI éligibles au dispositif PEA-PME.

Le CAC® PME est identifié sous l'ISIN FR0011710375 et le mnémonique CAPME.

### **A propos du PEA-PME**

Le PEA-PME est un dispositif d'épargne bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) classique. Les titres éligibles sont des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, à la condition qu'ils soient investis à 75 % en titres émis par des PME-ETI dont 50 % d'actions émis par des PME-ETI, sans dépasser 75 000 euros (150 000 euros pour un couple). Sont éligibles au PEA-PME, les sociétés :

- de moins de 5 000 salariés, d'une part ; et
- réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

### **A propos de NEOVACS**

Fondée en 1993, Néovacs est devenue un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée au moins jusqu'en 2023 par 6 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement sur 2 vaccins thérapeutiques : le TNF-Kinoïde, pour le traitement des maladies auto-immunes médiées par le TNF comme la polyarthrite et la maladie de Crohn, et l'IFN $\alpha$ -Kinoïde pour le traitement du lupus. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur l'IFN $\alpha$ -Kinoïde dans les infections virales chroniques, le VEGF-Kinoïde dans la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA) et le cancer (tumeurs solides), et sur l'IL-4 Kinoïde dans l'allergie. L'ambition de cette « approche Kinoïde » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration.

Pour de plus amples renseignements sur NEOVACS, visitez le site web : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

**Contacts****NEOVACS**

Nathalie Trépo  
+33 (0)1 53 10 93 00  
[ntrepo@neovacs.com](mailto:ntrepo@neovacs.com)

**Presse – ALIZE RP**

Caroline Carmagnol  
+33 (0)1 70 22 53 86  
[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)

**Investisseurs – NewCap**

Valentine Brouhot/Pierre Laurent  
+ 33 (0) 1 44 71 94 96  
[neovacs@newcap.fr](mailto:neovacs@newcap.fr)